

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration	N° d'ordre 24001
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	

Séance du : 14 Février 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 07 02 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Emmanuelle MENARD	Pascale FERCHAUD	Alain ROBIN	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Francis CARCAUD
Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON		
ABSENTS EXCUSÉS			
Véronique VILLEMONTÉIX	Sandra CAILTON	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON
Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON	Marie-Christine GARON	
POUVOIRS			
Monsieur Yannick CHARRIER donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			
Madame Véronique VILLEMONTÉIX donne pouvoir à Monsieur Alain ROBIN.			
Madame Sandra CAILTON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Convention de partenariat entre EDF et le CCAS de Bressuire

La convention avec EDF arrive à échéance. Il est proposé au CA du CCAS de renouveler cette convention de partenariat qui a pour objet de :

Lutter contre la précarité énergétique avec des objectifs communs,
EDF met à disposition du CCAS un portail d'accès aux services Solidarité EDF (PASS EDF) qui permet :

Le PASS est un portail internet qui s'adresse aux travailleurs sociaux et personnels d'organismes sociaux dans le cadre de la constitution des dossiers d'aides et de leurs échanges avec les équipes Solidarité d'EDF.

Ce portail sécurisé comporte deux espaces distincts :

- L'un réservé aux travailleurs sociaux et personnels (ci-après dénommés « utilisateurs externes ») d'organismes sociaux (ci-après dénommés entités externes) : FSL (Fonds Solidarité Logement) des Conseils départementaux, CCAS, structures de médiation sociale, associations...
- L'autre réservé aux équipes Solidarité d'EDF (ci-après dénommées « utilisateurs internes »)

Accusé de réception en préfecture
 079-267900058-20240314-DCA_2024_001-DE
 Date de réception préfecture : 14/03/2024

Il permet aux utilisateurs externes :

- D'informer les équipes Solidarité d'EDF qu'ils ont déposé des demandes d'aide financière pour le compte de clients démunis,
- De transmettre les dossiers de préparation des commissions FSL, les bordereaux de décision et les bordereaux de paiement,
- De visualiser l'ensemble de leurs demandes et d'en suivre l'avancement,
- D'accéder à des actualités nationales ou régionales sur la Solidarité

Les utilisateurs internes ont de leur côté la vision :

- Des nouvelles demandes arrivées sur le portail qu'ils doivent traiter en priorité,
- De l'état d'avancement des demandes en cours,
- Des actualités nationales ou régionales sur la Solidarité

L'accès est réservé aux personnes habilitées.

END

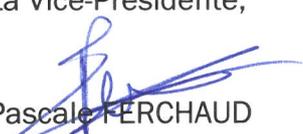
Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la Présidente ou sa représentante à signer la convention de partenariat.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,




Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,



Nicole RENAUD